

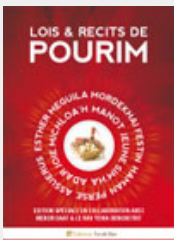


Traité Chabbath

Michna 2 - Chapitre 14

אין עושין הילמי בשבת. אבל עושה הוא מי מלח, וטובל בהן
פיתו, ונותן לתוך התבשיל; אמר רבי יוסי, והלוא היא הילמי, בין
מרובה בין מעוטה. אלו הן מי מלח המותרין--נותן שמן כתחילה
לתוך המים, או לתוך המלח

On ne fait pas une saumure le Shabbat, mais on peut préparer de l'eau salée pour y tremper son pain ou en verser dans le plat. Rabbi Yossé a dit : mais n'est-ce pas une saumure, qu'on en prépare beaucoup ou peu ? [Mais] voilà [quelle] eau salée est permise : on met d'abord de l'huile, dans l'eau ou dans le sel.



Lois & Récits de POURIM

Comprendre le sens et appliquer les lois de la joyeuse fête de Pourim. L'histoire détaillée de la Méguila d'Esther, réflexions sur la vraie joie"..."

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions